CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



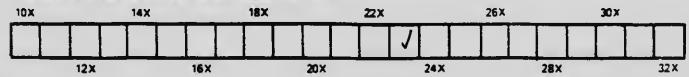
Canadian Instituta for Historicai Microraproductions / Institut canadian de microraproductions historiques

(C) 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original L'Institut a microfilmé le meilleur examplaire qu'il lui a copy available for filming. Features of this copy which été possible de se procurer. Les détails de cet exemmay be bibliographically unique, which may alter any of plaire qui sont peut-être uniques du point de vue biblithe images in the reproduction, or which may ographique, qui peuvent modifier une image reproduite. significantly change the usual method of filming are ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthchecked below. ode normale de filmage sont indiqués ci-dessous. Coloured covers / Coloured pages / Peges de couleur Couverture de couleur Pages damaged / Pages endommagées Covers damaged / Couverture endommagée Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées Covers restored and/or lamineted / Couverture restaurée et/ou pelliculée Pages discoloured, stained or foxed / Peges décolorées, tachetées ou piquées Cover title missing / Le titre de couverture manque Pages detached / Pages détachées Coloured maps / Cartes géographiques en couleur Showthrough / Transparence Coloured Ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. eutre que bleue ou noire) Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire Bound with other material / Relié evec d'autres documents Pages wholly or partially obscured by erreta slips, tissues, etc., heve been refilmed to Only edition available / ensure the best possible image / Les pages Seule édition disponible totalement ou pertiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées Tight binding may ceuse shadows or distortion à nouveeu de feçon à obtenir la meilleure elong interior margin / La reliure serrée peut image possible. causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure. Opposing pages with varying colouration or discolourations ere filmed twice to ensure the Blank leaves edded during restorations may appear best possible image / Les pages s'opposant within the text. Whenever possible, these have ayant des colorations variables ou des décolbeen omitted from filming / It se peut que certaines orations sont filmées deux fois afin d'obtenir le pages blanches ejoutées lors d'une restauration meilleur imege possible. apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. Additional comments / Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indique ci-dessous.



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed begir.ning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The lest recorded freme on each microfiche shell contain the symbol — (meening "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meening "END"), whichever epplies.

Meps, pletes, cherts, etc., mey be filmed et different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure ere filmed beginning in the upper left hand corner, left to right end top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

30

L'exempleire filmé fut reproduit grâce à le générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images sulventes ont été reproduites svec le plus grand soin, compte tenu de le condition et de le netteté de l'exampleire filmé, et en conformité evec les conditions du contret de filmage.

Les exempleires origineux dont le couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençent par le premier plet et en terminent soit per le dernière page qui comports une empreinte d'impression ou d'illustretion, soit par le second plat, seion le ces. Tous les eutres exempleires origineux sont filmés en commençant par le première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion et en terminant par le dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles sulvents appereître sur le dernière Image de chaque microfiche, selon le ces: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

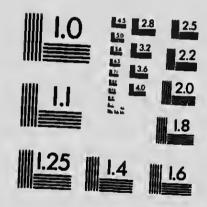
Les certes, plenches, tebieeux, etc., peuvent être filmés é des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grend pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à pertir de l'angle supérieur geuche, de geuche à droite, et de heut en bes, en prenent le nombre d'imeges nécesseire. Les diegremmes suivents illustrent la méthode.

| 1 | 2 | 3 | | | 1 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | _ | | 2 |
| | | | | | 3 |
| | 1 | | 2 | 3 | |
| | | | | | |

6

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, rew York 14609 (75A (716) 482 - 0300 - Phone

(715) 288 - 5989 - Fox

Le Subside Fédéral

ETUDE D'HISTOIRE POLITIQUE

RELATIVE AU

Rajustement de la subvention fédérale aux provinces

PAR

ALPHONSE LESSARD

AVEC UNE

LETTRE-PREFACE DE L'HONORABLE M. GOUIN

QUEBEC

Imprimé par " La Cie de Publication Le Soleil "

1906



Le Subside Fédéral

ETUDE D'HISTOIRE POLITIQUE

RELATIVE AU

Rajustement de la subvention fédérale aux provinces

PAR

ALPHONSE LESSARD

AVEC UNE

LETTRE-PREFACE DE L'HONORABLE M. GGUIN

QUEBEC
Imprimé par "La Cie de Publication Le Solett"

1906

HC 120 S9 L48 1906

province de Québec; à l'auteur.

CABINET DU PREMIER MINISTRE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, le 1er août, 1906.

MONSIEUR ALPHONSF LESSARD,

Médecin,

à Québec.

Mon cher docteur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les excellents articles que vons que de publier dans les journaux " Le Chemda " et " Le Soleil ".

La fiiçon magistrale dont vous discutez la question du mjustement des subventions fédérales, la clarté et la force avec lesquelles vous traitez de ce problème, les arguments nouveaux que vous apportez at soutien de la thèse des provinces, font certainement de votre étude un travail remarquable qui devrait rester.

Aussi, ne pensez-vous pas qu'il serait à propos de réunir ces articles en une brochure que pous pourriez répandre dans le publie, afin de faire connaître d'avantage la justice de nos réclamations?

Vons contribueriez ninsi, je n'en ai mucum doute, à rendre plus populaire l'action des gouvernements locaux, et vous augmenteriez vos titres à la reconnaissance de Motre chère province de Québec.

Veuillez agréer, mon cher docteur, l'expression de mes sentiments bien cordialement dévoués.

LOMER GOUIN.

e plus iteriez ec.

senti-

LE SUBSIDE FÉDÉRAL

Etude d'histoire politique relative au rajustement de la subvention fédérale aux provinces

PAR

ALPHONSE LESSARD

ŀ

LES VOIES QUI ONT CONDUIT A LA CONFEDERATION

L'existence d'un pays français au milleu des colonies ang es de l'Amérique du Nord constitua toujours pour les hommes d'état ...tanniques, un problème qu'ils s'appliquèrent d'une manière continue, à résoudre à leur avantage. L'histoire des peuples conquis ou cédés les persusda tout d'abord, que le règue de la force et de l'oppression aurait facliement raison de cette poigaée de colons français sans richesse et sans instruction, bons tout au pius, comme le disait pius tard Lord Durham, à être les serviteurs manuels des maîtres de la colonie, et n'syant comme moyen de résistanto qu'un profond attachement à leur iangue, à leur resigion et à leur sni. Ce triple amour pour tout ce qui constitusit l'avoir de nos pères, fut cependant suffisant pour repousser tous les emplètements de nos vainqueurs, et l'histoire de no're psys depuis 1763 jusqu'en 1340, n'est que le récit d'un long et souvent brutai combat entre les tenants de ces deux graads principes : anglification de toute la terre canadienne d'une part, et de l'autre, lutte pour le droit à l'existence avec conservation de tout ce qui constitue l'entité distincte d'un peuple.

Ceia aboutit aux évéaements de 1837 et de 1838. Le mouvement insurrectionnel mai organisé et ae couvrant qu'uno petite portion de la proviace, devait tout naturellemeat être écrasé. L'écbafaud et l'exil achevèreat ce que les bayonnettes et les torches incendiaires avaieat iaissé de côté. Lord

Durham, délégué par le gouvernement impérial aprés cette période d'agitatlon, pour se rendre compte de l'état du paya et voir aux moyens d'y ramener l'ordre en même temps que d'y assurer la suprématle de sa race, rédigea ce famcux rapport dont les conclusions ont toujours servi. Il ne faut pas en douter, de programme à ceux qui depuis cette époque, ont mis de côté les moyens violents pour prendre les voies plus as ucieuses de la politique et de la diplomatie, mais dont le bu a toujours été le même : unification dea races qui peupient le Canada, et absorption de la nôtre dans le grand tout anglo saxon. Le mémoire de Lord Durham prenant pour objet que notre nationalité devait nécessairement et fataiement disparafire, recommandait d'abord un projet d'union des Haut et Bas-Canadas, puis prévoyait pour vingt-cinq années plus tard, l'établissement de la confédération de tou es lea colonies britanniques de l'Amérique du Nord, dont le but et la conséquence inévitab'e étalent dans la pensée du noble Lord, de faire de la province de

Le germe du système poiltique qui nous régit actuellement se trouve donc dans ce document historique, mais blen avant Lord Durbam, en 1800 et en 1814, la même idée d'une confédération des provinces avait été émise, la première fols par l'hon. M. Unlacke de la Nouvelle-Ecosse, et ensuite par le juge ε n chef Sewell de Québec, qui passe pour avo'r été dans le temps, un

Bref, l'union fut faite, et ce système fonc'ionna tant blen que mai pendant le quart de siècle que lui avalt assigné Lord Durham, pour durée. Accepté à contre-cœur et même avec protestations par le peuple du Bas-Canada, ce ne fut que grâce aux efforts et à la sagesse de Lafontaine, de Morin et de leurs partisans que notre nationalité dût de n'y pas sombrer. Au contraire, et malgré tout, nous vivions, nous prenions même de la vigueur. L'oligarchie s'é:ait écroulée soua les coups des chefs libéraux, le "family compact" avait été terrassé, Sydenham en étalt mort et Metcaife lassé et valucu, avait quitté le pays pour s'en aller finir ses jours au millen des siens. Aussi, aprèa l'adoption du "Bill d'indemnité", la plus grande victoire que nous remportàmes de toute certe époque et aprés les émeutes de Montréal, en avril 1849, les torles décus formèrent une association qui prit le nom de "British League of North America", et demandérent à grands cris l'union de toutes les provinces de l'Amérique anglaise. La prédiction de Lord Durham ne s'ac-

Leur v_{ζ} ... le fut pas en endue, mals de là date la nalssance de ce mouvement en faveur d'une confédération, mouvement à pelne perceptible au début, qui semble mourir, qui renait, que certains hommes politiques actionnent, que d'autres refrénent et qui enfin, grâce aux discordes qui signalèrent les

d'agita-

rame.

édlgea

pas en

té les

lue et

a des

tout

e na-

ndait

Pour

s les

ence e de

lone

en

la

par

un

int

o:é

CO

de

e, le

lt

8

dernières années de l'Union, entraina la grande majorité du peuple canadien et reçut sa consécration le 1er juillet 1867. C'est monsieur Boulton de Norfolk, qui à la session de 1850, propose l'union fédérale. C'est monsieur Merritt de Lincoln qui, l'année suivante, amène ia méme question devant le parlement, et ne recuellle que six adhésions. A la même aessiona de 1851, le principe de la double majorité est mis en honneur pour la première fols et Baidwin n'ayant recueilli les voix que de quelques uns de ses partisans du Haut-Canada dans une question Intéressant cette partie du pays, et blen qu'il eût la majorité dans toute la chambre, abandonne le poste de premier ministre. C'est ià le commencement du trouble et du désaccord qui conduira à la rupture de l'union et à la formation de la confédération. Désormais, l'agitation des minsses et l'instabilité ministérielle sapeut l'existence d'une association que le Haut-Canada avait acceptée comme affaire de apéculation, pour faire payer sa dette, et que le Bas Canada avait été forcé de subir, à la manière de tous les valucus. Georges Brown fait entendre dans sa province, ces premiers appels au fanatisme qui l'ont rendu si fameux, et réclame hautement la représen ation basée sur la population. Le "Giobe" répand à jets continus, les ardentes tirades de son inspirnteur et se crée cette mauvaise réputation dont se serviront si longtemps, nu milleu des nôtres et avec quel succès! les adversaires du parti libéral. Le Bas-Canada résiste et tenace, appuyé sur la clause de l'Acte d'Union qui met les deux provinces aur le même pied au point de vue du nombre des représentants, se refuse à tout changement qui ne seferait qu'à son détriment.

Entre temps, à la session de 1858, le deuxième ministère Cartler-MacDonnid annonce lors de sa formation, que "l'opportunité d'une union fédérale des provinces angialses va être sérieusement examinée, et qu'il fera à ce sujet, des ouvertures au gouvernement impérial et aux Provinces Maritimes". Dea résolutions favorables à une confédération sont proposées par monaieur Galt, mais abandonnées comme prématurées. Après la session, MM. Cartler, Gait et Rose se rendent en Angleterre pour entamer des négociations avec "Downing Street". Les Provinces Maritimes consultées montrent peu d'empressement, demandent du délai et finalement, la question trainant en iongueur, est abandonnée.

L'idée faisait tout de même son chemin. La presse s'en était emparée. M. Etlenne Pareut dans le "Canadien", s'était mon'ré favorable au changement proposé de même que M. J. C. Taché dans le "Courrier du Canada." D'un autre côté, "la Minerve" combattait dans un sens contraire, et l'ardent publiciste qu'était Joseph Cauchon prenait dans "le Journal de Québec", nettement attitude contre le projet, attitude qu'il devait démentir queiques années plus tard dans une brochure restée célèbre, et où li s'efforça de faire entrer ses compatriotes dans le mouvement fédératif.

Le Bas-Canada voyait avec hésitation et crainte arriver le moment od cette grande question scralt posée. Lui qui n'avait accepté l'Union qu'à contre-cœeur et qui ne faisait rien moins que bon ménage avec la province sœur, se demandait ce qu'il adviendrait de jui lorsque dans le pays, au lleu d'être au point de vue de la population et de l'influence, comme un est à un, il ne formeralt plus que le tiers ou le quart du grand tout canadien. De son côté, l'attitude de Brown qui disait dans le "Globe" en 1859, que la constitution de 1840 n'nvait pas attein son but qui était l'anéantissement des Canadieug d'origine française, et qu'elle n'avait servi qu'à rehausser l'influence de ceux-ci, n'était pas pour engager fortement nos pères à se lancer dans un inconnu qu'ils pouvaient redouter gros d'orages.

Mais, quelles que fussent les préférences de chacun, la situation empiralt d'année en année et le moment approchait où elle allait devenir intolérable. De 1860 à 1864, deux élections générales avaient plongé le pays dans une agitation considérable, sans autre résultat que d'amener au Parlement-unl deux partis d'à peu prés égale force. La conséquence était que les ministeres se succédalent trop rapidement pour pouvoir appliquer leur politique res-Au ministère Cartier-MacDonald avait succédé le ministère Mac-Donaid (Sandfleid)-Dorson, pu's à celui-ci, l'administration Taché-MacDonald. La lutte avait revêtu un caractère d'apreté extraordinaire, et les vieux qui nous parient des périodes électorales de ces temps agités, font le récit de ces contestations terribles où les partis se livraient hatsille autour des buresux de votation, où, aux soirs ensangiantés de ces journées de combat, les cris de victoire des uns se mélalent aux râlements de ceux qu'on assassinait. Dans l'enceinte législative, le temps des sessions s'écoulait en discussions Je plus souvent violentes et stériles, et de ce Parlement d'où étalent sorties depuis 1840, tant de lois justes et libérales : établissement du gouvernement responsable, réhabilitation de la langue française, élaboration du code civil, abolition de la tenure seigneuriele, indemnité aux victimes de l'insurrection et tsnt d'autres! il u'émsnait plus aucune législation de valeur.

Une dernière crise précipita les événements. Le ministère Taché-MacDonald ayant été mis en minorité le 14 juin 1864, au lieu de recourir à une discolution de la Chambre et à de nouvelles élections, entama des régociations avec son principal adversaire, Georges Brown et queiques jouas aprés, celui-ci entralt avec MM. MacDougall et Mowat dans l'administration et jui sasurait par le fait, le concoura du parti grit du Haut-Cauada. Le hut de la coalition nouvellement formée était de réaliser le changement de constitution dont on parlait depuis si iongtemps, et de s'entendre avec les provinces maritimes pour l'établissement d'une confédération.

Le principe d'un système nouveau était d'ores et déjà décidé. Des hommes qui s'étalent combattus avec achargement depuis de longues années, enter.

moment où qu'à conprovince
ys, au lleu
un est à
d.en. De
9, que la
issement
ehausser

se lanmpiralt 'érable. ns une ent-unl inistè. le res. Mag. maid. tup 2 t de bules ıalt. ons ies nt de

ır-

0-3• 8 ralent tout à coup la hache de guerre: Brown donnait la main à Cartier, MacDonald et Mowat devenalent des amis, et la prophétie de Lord Durham alialt s'accompile.

Non pas tout à fait, car les Cansdiens d'origine française, au bout de ces vingt-cinq années d'Union avec les Angleis du Haut-Canada, par une protetion évidenment providentielle, n'étalent pas encore sur la pente qui conduit à la déchéance et à l'engiontissement. Au contraire, comme l'avait dit Georges Brown, ils avaient grandi, ils avaient pris de l'influence. Et maintenant qu'allait se réunir sur le vieux rocher québécoia, cette conférence d'hommes qui aliaient traiter des destinées de tout un grand pays, qu'ailait-il sortir pour eux on contre eux de ce congrés? Les uns parlaient de larges prérogatives à accorder aux diverses sections du pays, d'autres arrivalent !à imbus de l'idée d'une union législative. Tout un peuple attendait avec anxiété ce qui allait résulter de la rencontre de ces hommes représentant des provinces aux latérées ai divers et le 10 octobre 1864, jour de l'ouverture de la conférence de Québec, on peut dire que le cœur de la nationalité esnadienne-française s'arrêta de battre, dans l'attente de ce qui allait se passer.

LA CONFERENCE DE QUEBEC EN 1864.—LES PERES DE LA CONFERATION: BROWN, CARTIR, MacDONALD, GALT, Etc.

Avez-vous déjà vu cette photographie représentant les délégués des provinces siégeant dans le vieux palais législatif de Québec en 1864, pour asseoir lea bases du système politique qui nous régit? Dans une vaste saile, autour d'une table chargée de livres et de dosslers, sont groupés trente-trois hommes dont la grave physionomie fait penser aux grands congrès lipiomatiques européens tenus pour la rédaction d'un traité. An fond, un grand vitrail éclaire la pièce et laisse voir dans la lumlère d'un beau matin d'octobre, la Pointe-Lévis, le bout de l'He d'Orléans, puis dans le lointain, nies premiers contreforts des Laurentides. La majesté du lieu prête à la réunion, un air frappant de grandeur et de soiennité.

Debout, le front rayonnant d'intelligence et tenant à la main l'ac'e qui deviendra bientôt la foi régissant les domaines de Sa Majesté britannique dans l'Amérique du Nord, John A. MacDonald jeune encore, semble adresser la parole à ses collègues. Près de iui, la figure pensive et €mpreinte du sentlment d'une grave responsabilité, Georges-Etienne Cartier écoute ia voix de son compagnon de juttes. Cà et là dans ja aalle, jes délégués de toutes les coionies : Georges Brown grand, la distinction même, et occupant à la table la place a laquelle lui donne droit sa qualité de principal parficipant au contrat qui va se signer ; Sir Etienne-Pascal Taché, aiors premier ministre du Cauada-Uni, vénérable lutteur des anciens combats de l'Union ; Ollver Mowat, que ceux qui l'ont vu trente ans aprés reconnaissent facilement; M. Tupper, le seul encore vivant et qui pourrait raconter toutea les péripéties de cette création si mouvementée d'une constitution; puis faisant cercle tout autour, tous ceux qui ont apprié ià leurs connaissances, ieur expérience, qui feurs craintes, qui leurs préjugés : Langevin, qui vient de mourir, MacDougail, Gait, Chapais, Leonard Tilley, Peter Mitchell, Dickey Shea, de Terreneuve, etc., et tout à fait au bout de la table, dans une pose profondém + méditative, D'Arcy McGee, le barde de la politique d'alors, et dont la brillante carrière devalt tragiquement finir quatre années plus tard, dans une rue d'Ottawa, brisée par la balle du fénien Trotter.

Les pourpariers avaient abouti ; les chefs politiques des provinces maritimes avaient été pressentis sur leurs intentions durant l'été de 1864 à la réunion de Charlottetown, tout avait été réparé, et les événements e l'uvus

et désiréa par Lord Durham dans son rapport de 1839, étaient en voie d'accompilasement.

NFE.

pro-

r as-

alle

nte-

grès

un

atin

alu.

réu-

qui

ue

ser

en-

x ic

tea

la

nt

ls-

11-

t:

é-

r-

é-

r,

e 5-

a

s

La convention alégea pendant aelze jours et le 27 octobre 1864, lorsqu'elle termina sea travaux, le penpie des provinces apprit qu'une nouveile constitution allait avant peu le gouverner. Lea principaux articles de celle-ci pourvoyaient à l'établissement d'une union fédérale des provinces représentées à la conférence, d'un parlement général composé d'un sénat et d'une chambre des communea; on accordait au Haut-Canada ce qu'il demandait depuia si longtemps, la représentation d'après la population, le Bas-Cauada ne devant jamaia avoir ni plus ni moins de soixante-cinq députés et formant la base de calcui pour la représentation de toutes les sections du pays à chaque recenaement; le principe des législatures locales était dé idé; on établissait le partage dea attributions des pouvoirs central et provinciaux, avec trés large part au premier; l'schévement du chemin de fer intercolon'al était prévu et enfin, en considération de leur abandon au pariement fédéral du pouvoir de taxer, on octroynit aux provinces une allocation nanuelle de 80 centina par tête de leur population au recensemen; de 1861.

Quarante ans ont passé depuis cette époque mémorable; la presque totaiité de ceux qu'on nomme "les pères de la confédération" sont maintenant disparua de la scéne du monde, et depuis plusieurs années déjà, le seui survivant de ce drame politique a quitté is vie publique. Le temps est venu je croia, de porter un jugement sur leurs actes, et même de re hercher les mobilea qui les ont fait agir; jugement dépoullié par le temps de toute passion, et que la disparition de ceux qui en sont f'objet rend plus impartial.

Si l'on songe aux événements survenus entre la réunion des délégués et l'année 1867, et surtout s' l'on repasse les débats de la session de 1865 où furent discutées et adoptées les résolutions servant de base au nouveau régime, f'antagonisme, la lutte entre les deux granda principes de l'union législative et de l'autonomie des provinces apparaît flagrante, ardente, pour ne pas dire, aouvent acharnée. Les partisana de la centralisation à outrance et aea adveraaires se dressent les uns contre les autres et les articles du traité né dea disputes de la conférence, disputes qui parfois durent être violentes ne sont que l'effet d'un compromis consenti par les champions de ces deux grandea idées.

Le Hau:-Canada dans les personnes de MacDonald et de Brown et la minorité anglaise du Bas-Canada dans celle de Galt, arrivaient là, fermes partisana d'une union législative et pouvant mettre au service de leur cause le talent, l'expérience et l'habileté qui les distinguaient. MacDonaid en proposant l'adoption de l'Acre fédéral à la session de 1865, ne se géna pas de

l'avouer, (1) de même que Georges Brown dans aon très remarquable discours prononcé en faveur du projet, à la même sesalon. (2). Quant à Galt, ses paro es prononcées au hanquet donné aux délégués, à Toronto, après la conférence, projettent une lumineuse clarté sur les opinions entretenues par leur auteur : "Noua pouvons espérer, dit il, que dans un aven r assez rapproché, nous consentirons à entrer dans une union législative au lieu d'une union fédérale comme celle qui est aujourd'hui proposée. Nous aurions tons désiré une union législative, et voir le pouvoir concentré entre les mains du pouvoir centra!, comme la chose existe en Angle!erre, et étendant l'égide de sa protection sur tou es les institutiona du pays; mais nous avons vu qu'il était impossible de le faire tout de suite. Nous avons vu qu'il y avait des difficultés qui ne pouvaient être surmontées". (3).

D'ailleura, en par-ourant les débats de cette mémorable session, nous voyons presque tous lea députés de langue anglaise, qu'ils viennent du Haut ou du Bas Canada, se lever tour à tour et déclarer que leurs préferences aont pour une un'on légis!ative. Les uns, comme Brown, John A. MacDonald, Galt, Alexander MacKenzle, Dunkln, Ford-Jones, Scoble, Shanly, tout en espérant pour un avenir plus ou moins rapproché la réalisation de leur déair et en l'appelant de tous leura vœux, reconnaissent franchement la difficulté, sinon l'impossibilité momentanée d'un tel système, impossibilité due à l'opposition has canadienne ; d'autres comme C. Cameron, le colonel Haultain ont peine à eacher leur déception; les uns approuvent le projet faute de mieux et parce qu'il est un premier pas vers le but à at eindre, les autres voudralent une union immédiate et font de leur mécontentement une des principales causes de leur opposition à l'acte proposé.

De plus, ee n'est maintenant un secret pour personne que durant l'automne de 1866, à Londres où les délégués du gouvernement canadien s'étaient rendus ponr faire accepter la nouvelle constitution par les autoritéa impériales. John A. MacDonald faililt à ee sujet faire faux hond à Cartle: et ee ne fut que sur les menaces de eelul-el de revenir et de soulever le Bas-Canada. que le chef haut-canadien encouragé par Galt, cessa ses intrigues auprès de Downing Street. Une conférence faite dernièreme, t à Toronto par Sir Richard Cartwright et qui eut beaucoup de retentlssement, fait clairement voir le double jeu du vleux chef tory à cette époque.

Tous les délégués à la conférence de Quéhec, comme le disait Galt, ceux de langue anglalse, cela s'entend, étaient donc favorables à l'Union législa-

^{(1)-&}quot;Le Canada sous l'Union", Turcette-II-543.

^{(2)—}Déhats, 1995—pages 92 et suivantes.

^{(3)—}Déhats, 1865—page 263.

tive; la crainte de voir la Bas-Cansda, et probablement aussi les Provinces maritimes, se révoiter contre un tel projet et tout faire manquer, fut dans l'occurrence, ce qui nous sauva.

dis-

Galt,

s la

nues

ssez

lleu

Ona

iins

ide

vu *

les

us

tut

nt

ld.

en

ir

if-

ie

1-

е

8

8

2

Or ces hommes, imbus d'une teile idée et croyani sincérement, au point de vue de la suprématie de leur race, qu'ils devaient tout faire pour empêcher les provinces d'obtenir leur autonomie, aprés s'être rendus compte qu'il leur était impossible de parvenir à leurs fins, pouvsient-ils être bien généreux dans l'octrol des priviléges à accorder aux législatures locales ? N'ontlls pas plutôt cherché à amoindrir et à res'reindre le plus possible le champ d'influence de cetes-cl, et à obtenir comme prix de l'abandon qu'ils faisaient de leurs préférences, une somme de pouvoir d'autant plus considérable pour le gouvernement général du pays? il ne faudrait pas connaître la naiuro humaine pour le contes er. Centralisateurs par principe autant que par lutéret, et voyant partout l'empiétement des pouvoirs provinciaux, ils laissent, à chaque article important de l'Acte de l'Amérique britsnnique du Nord, percer leur crainte, ci comme conséquence, font la part três large à l'objet de leurs prédilections, le gouvernement central. C'est la nomination des sénateurs qu'ils réservent à la couronne ; c'est la restriction imposée à la législature bas-canadienne quant au droit de changer les limites de cer'ains comtés ; c'est le droit de législaier sur l'usure, le mariage et le divorce qu'ils donnent au parlement fédérai; c'est la nomination des lieutenants-gouverneurs "durant bon plaisir" et des juges ; c'eac la main-mise sur les pécheries : c'est la prize de possession de tous les droits de douane et d'accise, en laissant aux provinces la faculté de jaxer directement le peuple, mesure profondément impopulaire et propre à jeter du discrédit sur l'institution des gouvernements locaux et à en faire désirer l'abolition si jamais ils se servent de ce droit. Enfin, c'est la manière dont ils accordent l'allocation des 89 centins par tête, en réglant formellement et pour toujours, que la base de ce subside sera la population au recensement de 1861; et que, dût la population des provinces doubler, tripler et quintupler, dussent leurs charges augmenter et leurs obligations devenir énormes en raison même du développement du pays, le montant en restera toujours le même, immuable et borné, et condamnant les provinces qui elles emplissent le trésor fédéral, à végéter et à tourner dans le cercle des entraves imposées par ceux qui craignalent leur influence et leur développement.

LE SUBSIDE FEDERAL.—SA RAISON D'ETRE.—CE QUE LES PROVIN-CES ABANDONNAIENT.—CE QU'ON LEUR A DONNE EN RETOUR.

Celui qui, à la conférence de Québec, falsait fonction de secrétaire, prit la plume et écrivit :

"Art. 64.—En considération de la transmission générale faite à la législature (fédérale) du pouvoir de taxer, les provinces auront droit respectivement à un octroi annuel de 80 centins par chaque tête de la population d'aprés le recensement de 1861. La population de Terreneuve est évaluée pour cet nbjet, à 130,000 àmes. Les provinces ne pourront rien réclamer de plus à l'avenir, du gouvernement fédéral pour les objets locaux, et cette aide aera payée à chacune d'elles, semi-innuellement, à l'avance."

Tei est, dans son laconisme, l'article de l'Amériquo britannique du Nord instituant l'allocation aux provinces pour le remboursement de tout ce qu'ei-les abandonnaient au pouvoir central.

Or, en quoi consistalt ce drolt de taxer, msintensnt dévolu au gouvernement fédéral? Les sections 3, 4, 5, 7, 17, 19 et 22 de l'article 29 de l'acte de la confédération nous apprennent que le nouveau pariement avait le pouvoir de réglementer sur les droits de douane relatifs aux importations et aux exportations, les droits d'acc'se, le prélèvement des deniers par tons autres modea ou systèmes de taxation, le service postal, les pécherles des côtes de la mer et de l'intérieur, le cours monétaire et le monnayage. (1).

Des revenns provenant des différentes sources qui viennent d'être énumérées, et même de tous ceux qui sont collectés au Csnads, tant fédéraux que provinciaux, disons sout de auite que la plus forte partie, et de beaucoup, est constituée pur les droits do douane et d'accise. En ce qui a trait au service d'Inpôt fédéral, les documents officiels nous apprennent que pour les dix mois expirant le 30 avril 1906, les revenus du Canada ae sont totalisés à 63,802,359 piastres, et là-dessus, les douanes et l'accise ont fait tomber dans le trésor public, la somme de prés de 50 millions : pour être rigoureusement exact, 49,044,485 plastres, c'est-à-dire, les sept-neuvièmes des recettes. (2).

On peut voir immédiatement que par les sections 3 et 4 (douane et accise) de l'artele 29, les nouvelles autorités silaient avoir la part du lion.

^{(1).} Acte de l'Amérique britannique du Nord.

⁽²⁾ Rapport du ministère des finances, Ottawa. (Dépêche spéciale au "Canada", 4 mai 1906).

A catta confédération qu'on instituait da toutes pièces et chargée désormals da voir aux besoi s généraux de tout la pays, li fallait naturellement donner la fsculté de sa créer des revenus suffisants pour rencontrer les dépensas qu'elle aliait étra appelée à encourir, et les représentants des provinces à la conférenca de 1864, auraient eu tort de ne pas se montrer justes et méma généreux à l'endroit du nouveau pouvoir qu'ils fondaient. Aussi, ce n'est pas à ce point de vue qu'on doit leur jeter le blame qu'à mon avis, ils méritent. Au gouvernement général, lla donnaient tout ou presque tout, ne laissant aux provinces pour subsister, que le recours à la taxation directe, droit sur lequel nous reviendrons dans un autre chapitre, le revenu de certaines licences et de certaines amandes. (1).

En regard de ces revenus que je serais tenté d'appeler dérisoires, on obligeait les provinces à voir à l'établissement des charges locales et au paicment des officiers locaux, à l'agriculture, à l'immigration. à l'édocation, à l'entretien de hôpitaux, lazarets, asiles et autres établissements de charité, à l'entretien des prisons et à l'administration de la justice (2). A part cela, las provinces qui ne faisaient que commencer à sortir des lauges, à grandir, allaient être appeiées à se développer par leurs propres moyens, et la colonisation qui chez elles, est le premier des davoirs, allait être le premier de leurs soucis.

On na pouvait raisonnablement, je diral même, décemment, laisser avec de si maigres recettes, les provinces en face de tant d'obligations, et c'est pourquoi on décida de leur accorder une allocation pour leur permettre de aubvenir dans une certaine mesure, à leurs dépenses. Les auteurs de l'Acte fédéral s'arrètèrent au chiffre de 80 centins par chaque tête de la population. Mals comme d'ils avaient immédiatement regretté cet acte de derdijustice de leur part. Ils se hâtèrent de reculer de trois anuées en arrière, et prirent comme base, la population au recensement de 1861; et ils eurent bien soin d'ajouter et de coucher dans ce document célèbre que jamais et quoi qu'il advint, les provinces n'auraient le droit de réclamer rien de plus au gouvernement général pour leurs besoins. Le premier versement de cette indemnité eut lieu dans l'année 1867-68, et déjà la population du Canada avait augmenté de beaucoup, de sorte qu'en aucun temps et depuis, moins que jamais, le trésor fédéral n'eut à débourser 80 centins par tête de la population, comme subside aux provinces.

Le Haut et le Bas Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick avalent en 1861, une population collective de 3,090,561 ames; d'après les

VIN-

t la

sla-

lent

a le

cet

8 A

era

ord

'el-

ne-

de

oir.

uх

es

le

D-

۱-

8

R.

⁽¹⁾ Acte de l'Amérique Britannique du Nord.—Articla 43, sections 1, 12 et 16.

⁽²⁾ Id.

termes de l'Acte, lis reçurent donc en 1867, une allocation de \$2,472,448.80, La province de Québec, avec une population de 1,111,566 âmes, avait droit pour sa part, à \$889,252.80 ; Ontarlo recevait pour ses 1,396,091 Ames, la somme do \$1,116,872.80; in Nouvello-Ecosse, \$264,685,60 et le Nouvenu-Brunswick, \$201,645.60. Les revenus de ces quatre provinces en 1862, et dont la plus grunde partie allait tomber dans les calsses fédérales, se lotalisaient su

Et il y nvnit des hommes politiques qui s'opposaient à l'octroi de ce subside, prétendant que le gouvernement central n'en aurait pas assez, même en gardant tout pour lui. Certsius députés du Haut-Cunadu réclamaient contre l'article 64, en disant que là encore, ieur province aliait payer pour faire vivre le Bas-Chundn. D'untres en comiamnalent le principe et favorisaient l'idée que déjà les provinces devulent taxer directement les contribunics pour subvenir à tous leurs besoins ; et Georges Brown lui-même, en réponse à M. Scatcherd, député de Middlesex-Ouest, dissit en propres termes : "Je conviens avec mon honorable ami, qu'il cût été désirable de laisser chaque province percevoir elle-même par des impôls directs, les fonds nécessaires pour faire face à ses propres dépenses " (1). Et plus loin, émettant la même opinion, il ajoutsit : "C'est co que j'si toujours demandé, mais nous n'étions pas seuls à régier l'affaire, et je ne saurais croire que l'honorable monsieur prétende que, parce que nous n'avons pas pu obtenir tout ce que nous voulions, nous aurions dû briser les négociations." (2).

Il y en avait dans ce temps-là, comme il y en a encore aujourd'hui, qui craignalent d'en inisser trop aux provinces. Ceux d'il y a quaranto ans disaient qu'un revenu de quelques centaluer de mille plastres, joint à l'octroi fédéral, sernit amplement suffisant pour permettre aux gouvernements locaux de faire honneur à leurs obligations. "Les provinces, déclaraient-lis avec une précision qui aurait pu faire croirc chez eux, à plus de perspicacité, vont encalsaer un revenu de tant, elles vont dépenser tant, il leur restera donc tant." On fixait même le surplus annuel dont devait bénéficier le Bas-Canada, à quelque chose comme \$209,000.00 plastres. (3). Et celul-cl à part un bout du Grand-Tronc et un tronçon de l'intercolonial en perspective, n'avait pas de chemins de fer, il y avait énormément à faire au point de vue de l'éducation, l'œuvre de la colonisation était chez elle, encore dans l'enfance, il lui falialt se pourvoir d'édifices parlementaires convenables de même que d'une foule d'autres établissements publica, et on lui disait : "Mais

⁽¹⁾ Débats, 1865, page 761.

⁽²⁾ Débats, 1865, page 762.

⁽³⁾ L'hon. H. L. Langevin.—Débats, 1865, page 385.

vous ailez être riches, il va vous rester \$209,000.00 pinstres tous les ans, vous pourres même les prêter...! "Et on élevn't aux nues les hommes d'êtnt qui avaient tant d'avenir dans l'esprit.

,448.80,

t drolt

іев, ја Вгипа-

ont la

ent au

e sub.

niénie

alent

ронг

Avori-

lbuan reterde onds metmals able que

qui ditroi lolis lté, era asart re, ue nle is

2

Ceux d'aujourd'hui ont adopté une formulo qui est passée à l'état de cliché. "Les provinces ont gaspil'é", d'sclarent-ies d'un ton doctoral et n'admettant pas de réplique, comme si la maigro pitanco et les moyens qu'on leur laissnit leur avalent permis co luse.

Les chiffres et les citations qui occupeut la majeure partie de le chapitre en rendent j'en conviens, la lecture aride, mais il faliait établir d'une minière évidente la nature de ce qu'en prenait aux provinces pour constituer le nouveau pouvoir et de ce qu'en retour on leur donnait, afin de démontrer dans le chapitre suivant "l'injusties li hérente à la non-augmentation du subside fédérai."

L'AUGMENTATION OU SUBSIDE : QUESTION TOUTE DE JUSTICE,— CROISSANCE ENORME DES REVENUS FEDERAUX. — MEME ALLOCATION QU'EN 1867.—NOS BESOINS, NOS OBLIGA-TIONS ALORS ET AUJOURD'HUI.

A venir jusqu'le', nous nous sommes occupés de la question qui fait le sujet de cette étude, d'une manière absolument générale, et l'histoire de l'étublissement de la confédération de même que is démorstration de la ruison d'être du subsi le fédérait que nous avons essayé de fairo dans les chapitres précédents ont. A toutes les provinces canadiennes. Nous afions désormals continuer de traiter le sujet au point de vue de la province de Québec, et celu pour deux raisons : premièrement, parce que les causes de justi e, de besoins et d'obligat ons en rapport avec cette question d'angiquentation de l'allocation fédérale, sont les némes pour les autres provinces que pour la nôtre, et ensiéte, comme nous le verrous blentôt, à un point de vue pins particulier, porce que cette affaire qui présente un intérêt pourtant si grand pour toutes les parties du pays, est dans notre opinion, d'une importance suprême pour nous. Canadiens-français.

Et d'abord, quelles raisons out bleu pu pousser les auteurs du pacte fédér. i à fixer, d'une munière définitive et permanente, le montant de in subvention aux provinces et à prendre comme base de cette subvention, la population de 1861? Les recherches les plus minutienses dans les documents publics ne nous apprennent ieu à ce sujet, et pour répondre à cette interrogation, on en est réduit aux hypothèses. Hypothèses les plus admissibles il est vial, quand on considère, comme je crois l'avoir démontré, l'état d'âme d'an certain nombre et des principaux anteurs de la confédération de 1867. Soit pour des raisons d'économie, ou, ce qui est infin. pius probable, dan l'espérance d'une fusion de tous les éléments du pays au profit de leur race, ceux-là dont je parle, tenalent opiniatrement à l'union législative, et devaut l'impossibilité de son accomplissement, tout ce qu'ils ont pu faire pour encercler les provinces et particulièrement la nôtre, dana des liens qu'elles ne pourraient plus briser, ils l'ont tenté. C'est à mon humble avis, l'explication do cette partie de la clause 64 statuant que "les provinces ne pourront rien demander de plus à l'avenir, pour jeurs besoins iocaux ". Prétendre le contrairo serait accuser nos représentants à la conférence de Québec, d'une imprévoyance touchant aux bornes de l'abandon des

intérêts qu'ils avaient à sauvegarder, et personne ne dirs que des hommes comme Cartier, Taché, Chapais et Langevin, faisant de la porit'que depuis nombre d'années, étaient assez peu perspicaces pour ne pas voir à quelques années de distance, les difficuités avec lesquelles le Bas-Canada silait se trouver aux prises. Et s'ils n'ont pas été imprévuyants, ou a donc du leur imposer de furce cette pitance.

falt

ire

la

hg.

na

de

de

·11•

He

ne

al

)r•

Á.

n.

a

11-

A

8

1-

t

u

u

8

Je venx démontrer jusqu'à quel point est juste cette réclamation des proviuces : chose facile. Je n'al qu'à mettre sons les yeux de coux qui voulent hleu me lire, la eroissance énorme des revenus fédéraux, revenus tirés du droit de taxer que les provinces ont transmis an ponvoir central en 1867, et d'un autre côté, les besoins grandissants et les dépenses comparées de netre province pour une, lors de son entrée dans la Confédération, et anjourd'hal, On dit en certains deux que c'est une course sur le trésor fédéral qu'entreprennent les gouvernements locaux. Non pas ! Nons nvons, lors de la conférence de Québec, abandonné au ponvoir qu'on créait, certnines sources de revenus et les plus abondantes que nuus expliditions alors, et en retour, on nuus a accordé une certaine somme d'argent. Or, ces revenus ont augmenté de 10 millions à 60 millions de plastres, et nous recevons tonjours la même somme d'argent, deux millians et demie pour toutes les provinces, et moins de 900,000 piastres pour le province de Québec. Est-ce injuste de réclamer une part additionnelle de ces receites qu'en définitive les provinces fournissent ? Veut-on renouveler à notre détriment l'unecdote biblique du pint de lentlites payant le ilrolt d'alnesse d'Esau ?

Al" on l'a vu dans le précédent article, les provinces, avec des revenus nes, aliaient bientôt se trouver aux prises avec des besuins urgents a vquels il ient faudrait faire face. La province de Québec surtout, me na u partagée au point de vue du climat et de la fertilité du sol qu'Ontario sa lisine, n'ayant pas comme olle la proximité du marché américain et de ses capitaux, dévastée par le fiéau de l'émigration de ses enfants alora que l'Europe déversait à piens navires touto une population dans le territoire s'étendant des belies plaises fruitières d'Essex aux plantureuses prairies de Prescott, notre province d'is-je, aliait plus que les autres, épronver la pénurle dans laquelle l'avaient aissée les auteurs de la confédération.

Les premières années, on vécui tant hien que mai sur ce qui avait été fait dans les derniers temps de l'Union; mais quand il fallut réparer, renouveier, rebâtir l'édifice, c'est là qu'on se rendit compte de l'insuffisance de nua
revenus. Il fallait encourager la culenisation, faire à l'éducation sa large
part, ouvrir des routes, bâtir des palais de justice et des prisons, subventionner des chemins de fer, pourvoir aux frais de l'indministration judiclaire
d'une population croissante, élever des édifices parlementaires dignes de la
nation qui habite les bords du St-Laurent, et faire face à combien d'autres

obligations. Alors, on dût emprunter. Tous les deux ans, de 1874 à 1882 inclusivement, on emprunta, souvent à des taux trés élevés, par exemple, l'emprunt du 1er mai 1874 à 4½%, ceux du 1er mai 1876, du 1er novembre 1878, du 1er juillet 1882, à 5%; on emprunta encore en 1888, en 1894 (deux emprunts (en mars et en décembre), en 1896, pour finir avec lea deux emprunts du 1er mai 1897, au montant de \$10,596,061.48. Dans l'espace de 23 ans, ia province de Québec s'était endettée de \$44,234,457.46, sur lesqueis elle a encore à payer au-delà de 17 millions. Et quand on cessa de faire appel aux marchés de Londres et de l'aris, ii failut pour crèer des revenus suffisants tous les ans pour boucler le budget, mettre à l'enchère des parties immenses de notie domaine forestier.

Quand on déplore ces choses, ou entend toujours, venant de certains endroits, la même réponse : "la province de Quêbec a gaspilé". Est-il raisonnable, pour tout esprit juste, de supposer un seul instant, que tous les
ministères qui se sont succédés aux affaires à Québec, depuis 1867, aient
été composés d'hommes assez peu de lés de patriotisme et d'honnêteté pour
avoir mis dans cette position, sans avoir été forcés, les intérêts de la province dont ils avaient le garde ? Parmi pous ceux qui ont gouverné d'epuis
quarante ans, n'aurions-nous donc pas en un seul homme d'état pour administrer nos affaires ? Et cependant, certains noms brilient avec éclat au firmament de notre politique, et personne ne dênie à ceux qui les portaient
et qui sont disparus, les seutiments du plus pur patriotisme en même temps
que les efforts tentés durant leur passage au gouvernement, pour sortir ia

"Vous aurez un revenu de 1,417,582 piastres, vous dépenserez 1,237,000 pinstres, il vous restera donc prês de 200,000 piastres" disait-on à la session du parlement uni, en 1865, (1) et les politiciens à larges vues qui avaient lancé cea mots et ces chiffres, reprenaient leurs sièges aux applaudissementa de leura amis, et crovaient avoir tout fait et tout dit pour le bonheur et la grandeur future de leur province. Voyons donc dans un tableau succint, l'état de nos dépenses dans les premières années de la confédération, et celles d'aujourd'bui. J'ai pris comme points de comparaison l'exercice finissant le 30 juin 1869, deux ans après l'établissement du nouveau règime, et celui grès que nous avons fait dans les dépenses et les charges auxquelles noua sommea obligéa de pourvoir.

⁽¹⁾ Loc. clt.

mple, mbre deux eme 23 uels aire nus par-

enralles ent our rois

ıt

S

| Exercice finissant ie 30 juin 1869. | Exercice finissant ie 30 juin 1905. |
|--|---|
| Législation | \$276,938.75 |
| Gouvernement Civil 124,338.84 | 282,980,26 |
| Administration de la justice 287,313.76 | 610,723.78 |
| Colon!sation | 136,000.00 |
| Travaux publics | 256,809.04 |
| Terres, Mines et Pécheries 86,132.67 | 228,362,22 |
| Asiles et institutions de bienfalsance. 154,245.67 | 510,626,29 |
| Instruction publique | 467.260.00 |
| Charges sur le revenu 23,984.87 | 129,137.88 |
| 1mmigration , Rien | 4,500,00 |
| Subventions aux voies ferrées Rien | 124,893,47 |
| Service de la dette publique Rien | 1,601,659.22 |
| Services divers et autres dépenses 78,354.47 | 286,721.19 |
| Total des dépenses | \$5,222,349. 33 |

Il n'y a rien de si éloquent que les chiffres, et dans l'étude de cette question, ils arrivent en foule, les uns à la suite des autres, pour hattre en brêche et renverser les objections de ceux qui s'opposent à une répartition plus équitable des deniers que le peuple fournit à la caisse publique.

Terminons donc ce chapitre en détachant d'un travall présenté en 1901, à la Chambre de Commerce du district de Montréal, par feu M. J. X. Perrault, le tahleau suivant établissant ce que le gouvernement fédérnl a retlré par tête de la population de la province de Québec depuis 1861, et la moyenne de l'allocation par tête qu'il a fournie, pour la même période.

| Année. | Revenu fédéral | Subvention fédéraie |
|--------|----------------|---------------------|
| | par tête. | par téte. |
| 1861 | \$4.05 | 80 cents |
| 1871 | 4.50 | 75 " |
| 1881 | 6.83 | 65 " |
| 18 | 7,96 | 60 " |
| 1901 | 9.48 | 55 " |

"On constate ainsi, disait M. Perrauit, que la province recevait en 1861, comme subventiou, 20 pour cent du revenu fédérai prélevé sur ses habitants, comme compensation nécessaire pour faire face aux dépenses exigées pour l'administration provinciale, mais de décade en décade, cette proportion est

tombée successivement de 20 pour cent à 14, puls à 9, à 7 et enfin, aujourd'hui, le percentage du revenu prélevé aur ls province de Québec qui lui est versé pour aes dépenses administratives, est tombé à la somme insignifiante de 51/2 pour cent par tête de la population, c'est-à-dire qu'au moment où le revenu fédéral par tête, s'est sugmenté de 135 pour cent, la subvention accordée à Québec est diminuée par tête de 33 pour cent. Et l'on était slors en 1901.

En face de ces documents irréfutables, qui dira que nous sommes traitéa avec justice ?

arst te ie

8

RELATION ENTRE CETTE QUESTION et NOTRE EXISTENCE COMME PROVINCE DISTINCTE....NOTRE SEUL MOYEN DE REVENUS ADDITIONNELS: LA TAXE DI RECTE.

La question du remaniement de la subventiou fédérs'e fut souievée pour la première fois au pariement de Québec, il y a vingt-trois ans, en février 1883, par feu l'honorable M. Wurtele, trésorier dans le ministère Mousseau, et depuls, à différentes époques, les gouvernements qu'i se succédérent à la tête de la province, la posérent devant l'opinion put ilque. En 1887, entre autres, un grand mouvement d'ensemble fut tenté, et l'homme dont le souvenir s'est conservé si vivace dans l'oceur du peuple, Honoré Mercier que l'histoire nommers "le patriote", et qui voyalt si loin dans l'avenir des siens, réunit à Québec, dans le but de faire d'sparaître l'Injustice dont nous souffrons, les premiers ministres de la presque totailté des provinces canadiennes.

Au nombre de ceux qui répondirent à son appei et qui élevérent la voix en faveur des provinces, se trouvaient l'un des péres de la Confédération, feu sir Oliver Mowat, alors prem er ministre d'Ontario, l'honorable A. G. Biair du Nouveau-Brunswick, pius tard ministre des chemins de fer dans le gouvernement fédéral et l'honorable W. S. Fielding, chef de la Nouveile-Ecosse et depuis 1896, ministre des finances dans le cahinet de sir Wilfrid Laurier. Avec l'unanimité la plus compléte, les délégués provinciaux demandérent une révision de l'article 64 de l'Acte de l'Amérique hritannique du Nord.

Ottaws ne répondit pas, et en ne répondant pas, il n'avait que trop répondu : la demande était refusée.

Queiques années pius tard, la législature revlnt encore à la rge sous le gouvernement de M. Flynn, et celui de M. Parent en 1902, apr ne autre conférence des premiers ministres provinciaux, tenta dans le même hut, des démarches auprès des autorités fédérales. Et depuis, l'honorable M. Gouin qui a inscrit cette réciamation comme principal article de son programme, ne cesse, avec une éenrgie qui lui vaudra la reconnaissance de tous les hons citoyens, de revendiquer auprés d'Ottawa, ce qui en justice nous est dû.

Les deux partis qui se divisent notre population sont donc unanimes sur ce point, et les vues des hommes politiques qui se combattent depuis un quart de siécie sur tant d'autres questions, se rencontrent et fratern'sent quand il s'agit de faire redresser un tort dont la province de Québec aouffre davantage tous les jours. C'eat que tout le monde chez nous, a compria de que le aupréme importance est nu point de vue de notre progrés, de notre avancement, de notre existence même comme partie autonome du pays, la solution de ce problème. Chaque année, nos dépenses augmentent en raison directe de l'accroissement de notre population, et pour y subvenir, pour équilibrer un budget qui, à la fin de chaque exercice, se aolderait par un déficit, il faut mettre à l'enchére des étendues immenses de noa limites forestières. (1)

Or, cela ne peut toujours durcr, et il viendra un temps tôt ou tard, où naturellement, nos forêts seront sur le point d'être épuisées cu toutes vendues, et où les ressources annuelles que nous retirons de Jeur vente, feront défaut. Et le véritable caractère de l'honume d'état est de songer déa aujourd'hui à pourvoir notre province d'une abondante source de revenus, afin d'assurer son avenir et de lui permette les développements que tout bon patriote doit rêver pour elle.

Autrement, nous nous traînerons dans les mêmes chemins que noua suivons depuis quarante ans, nous rouierons dans la même ornière creusée par près d'un demi-siècle de rout'ne, pour noua trouver au bout de la route, acculés au mur qui fermera peut-être pour toujours, le chanup de nos espoirs et de nos aspirations. Des voix s'éléveront peut-être alors pour dire : "Les institutions provinciales sont tombées er désuétude, les différentes sections du pays ne peuvent pius faire que végéter ; abolissons les lignes imaginaires qui les séparent, centra'isons! et constituons un grand pays avec un parlement unique, des institutions uniformes, donnons au monde le spectacle d'une grande nation bomogéne, refalsona l'Union!" Et il s'en trouvera peut-être aussi parmi les nôtres dont la carrière politique aura été uniquement fédérale, dont la vie se aera écoulée plutôt à Ottawa qu'à Québec, dont la grande arêne centrale aura toujours été le but ambitieux et qui, éblouis par la grandeur du projet, fascinés par l'idée d'un parlement dont les pouvoirs n'auront plus d'entraves, seront tentés de sacrifier d'un cœur léger lea préro-

⁽¹⁾ En justice, je dois ajouter que le gouvernement de notre province collecte un revenu de trois plastres par mille des limites qu'il met ainsi sous licence tous les ans, et outre ce revenu, se trouve à assurer contre les ravages de l'incendie des étendues considérables de foréts par l'obligation à laquelle sont astreints ieurs détenteurs, de lea protéger. Cependant, on ne peut s'empécher d'admettre que cea ventes annuelles constituent un revenu extraordinaire sur lequel la province ne peut pas compter d'une manière permanente, et que sans ces mises à l'enchère, nous serions probablement en déficit.—A. L.

gatives et les privilèges qui auront constitué depuis si longtemps, l'apanage de leurs compatriotes.

"Chimères que tout cela, dirs-t-on; hypothèses inadmissibles; pourquoi écouter ces Cassandres qui toujours s'eu vont prophétisant la perte de leur patrie et se lamentant sur ses ruines?" Certes, je sais bien que le rôle du citoyen qui réveille ceux qui venient dormir, n'est jamais bien populaire là où il jette ses cris; mais il est d'une vitale importance parfois, que les penseurs désintéressés qui se réfugient dans le grand amour qu'ils portent à la patrie, et qui cherchent, dans l'impartialité de leur jugement les solutions les plus favorables aux problèmes qui affectent leurs compatriotes, énoncent leurs vues, signalent le danger et jettent le erl d'aiarme quand le devoir est là qui commande. Et la postérité adressera de sanglants reproches à ceux qui voyant l'écueil où se précipitait le navire, n'auront pas averti l'équipage plongé dans le sommeil d'une fausse sécurité.

Que faudra-t-il donc fsire le jour où la province de Québec sern en face des difficultés que l'avenir lui réserve? Comment s'y prendra-t-elle pour empiir d'argent les cofirc. où viennent puiser tant de besoins? Quel moyen resterat-il à sa disposition?

L'impôt direct ?....

Je le sais, nous pouvons, de par l'acte de 1867, en frapper les contribuables, et c'est en nous désignant la clause qui nous confère ce droit dont les pariements locaux ne se sont point prévalus, que les adversaires du remaniement des subsides répondent aux arguments de ses partisans; moyen simple il est vrai, de collecter d'abondants revenus, mais dans son essence même, absolument impopulaire et qu'aucun gouvernement n'aura la force d'appliquer; véritable boîte de Pandore dont firent présent aux provinces les auteurs de la Confédération. Déjà, les grandes corporations commerciales, certaines compagnies, les opérations de bourse, les successions sont directement imposées, mals les limites possibles de cette faculté de taxer semblent être atteintes, et chaque fois qu'un gouvernement aux abois a essayé d'aller plus loin, le peuple en colère l'a brisé et lui a signifié sans réplique que de la taxe directe, il ne voulait point.

Notre peuple est ainsi fait; il consentira bien à payer plus cher qu'à leur valeur réelle les choses nécessaires à sa vie tout en sachant qu'il n'en a pas pour son argent, et c'est là l'impôt indirect, grande source des revenus fédéraux, mais jamais il ne voudra ouvrir sa bourse, y prendre une piéce de monnaie et la mettre dans la main d'un agent du fisc. Cela, l'expérience l'a preuvé, lui répugne tellement, qu'il rejette dans son irritation, ceux que dans son pittoresque langage, il appelle des "taxeux".

Appliquer d'une manière permanente et euffisante, la taxe directe serait, pour les gouvernements locaux, une véritable politique de suicide national,

et nous verrions au bout d'un certain tempa, comme affet de cette mesunos inatitutions provinciales sombrer dans le gouffre de l'impopularité in
plus profonde. Le peuple égaré, je le veux bien, et ne voyant pas les conséquences de son emportement, comparerait au détriment du pouvoir local,
les méthodes de collection des revenus des deux gouvernements; les électeurs des provinces anglaises n'ayant pas, comme nous, les intérêts vitaux
de la race, de la laugue et de is religion à sauvegarder, se demanderaient
l'utilité de tant de pariements alors qu'un seul suffirait, et ils en viendraient
à réclamer à grands cris et avec ensemble, la déchéance des institutions
provinciales et la reinise à la grande légis ature centrale d'Ottawa où ils
commandent par le nombre, du soin de tout gouverner.

La théorie de l'impôt direct étant écartée, il faut donc toujours eu revenir au rajustement de la subvention fédérale comme moyen de faire face à la altuation. LES PROVINCES PROSPERES FERONT LE PAYS PROSPERE. — LE COMMONWEALTH AUSTRALIEN.—CE QU'ON A DONNE AUX NOU. VELLES PROVINCES DE L'OUEST. — MOUVEMENT GENERAL POUR FAIRE REPARER L'INJUSTICE. — DEVOIR DE TOUT CITOYEN D'AIDER A NOS CHEFS DANS CETTE CIRCONSTANCE.—CONCLUSION.

Qusiques considérations qu'il me reste encore à souniettre, chose que je m'efforcerai de faire le plus succinctement possible, et je prendral congé de ccux qui nuront bien voulu me suivre au cours de cette étude. Ai-je démontré à la satisfaction de tous le bien-fondé des réclamations provinciales relativement à la question qui nous occupe ? J'ai conflance que je i'ai fait. Y aurait·li encore des doutes dans certains esprits qu'à ceux là je dirais : La confédération toute entière n'y gagnera-t-eile pas à voir prospérer les différentes part'es qui la composent ? Des provinces avançant à grands pas dans ies routes du perfectionnement 'noral et matériel, mettant en pratique d'une manière intensive les méthodes d'une politique de marche en avant au point de vue coionisateur et éducationnel, ne constitueront-elles pas l'armature la plus solide de cette nation qui s'élève et grandit dans l'Amérique du Nord ? Et le premier à bénéficier et à sentir une nouvelle vigueur circuler dans ses artéres, ne sera-t-ii pas ce corps fédératif dont les membres auront acquis une piénitude nouvelle de vie et de force par un partage plus équitable de ce qui aasurera ieur complet développement?

Certes, un pays comme ie nôtre y gagnera toujours à voir ies sections qui ie constituent, jouir de la pius grande somme possible d'avantages, et le jour où, au lieu d'élargir leur champ d'action, au lieu de parfaire leurs moyens d'accroissement, on voudra le reatreindre, on voudra les diminuer, ce jour-ià, les provinces trop resserrées autour du pouvoir central et trop à l'étroit dans de meurtrisaantes entraves, se heurterent, tomberont, et le système qui nous régit sera brisé.

Le système qui nous régit! Quarante ans bientôt se seront écouiés depuis que les bommes qui l'imaginérent se séparèrent après en avoir jeté les bases, et les décades, les unes après les autres sont venues lui apporter la consécration que donne le temps aux institutions bumaines. Les événements ont prouvé dans une large mesure que ces hommes avaient vu juste, et maintenant que les passions ont décru avec l'âge et que nous regardons, dans l'éloi-

gnement des années, l'ensemble de l'édifice, on imagine difficilement une autre solution possible au problème qui agitait le monde politique canadien aux environs de 1864. Et lorsque nous voyons les développements mervell-leux de ce psys encore jeune et dont la renommée cependant, attire du fond de la vieille Europe, tout un monde ausoiffé de bien-ètre et de liberté, on est forcé d'admettre que jama's, en restant séparées, les anciennes colonies anglaises qui se partagealent avant 1867, cette moitié do continent, n'auraient réusai dans leurs efforts divisés, à prendre ce'te envergure qui fait du Canada d'aujourd'hui, l'un des pays de l'avenir. Non les hommes des dernières années de l'Union n'eurent pas tort de faire la Confédération; un changement était d'allieurs nécessaire, les rouages se brissient et il failait refaire ce qui ne fonctionnait plus. Mais ce en quoi, à mon avis, ils errèrent, ce fut en ne faisant pas plus large part aux provinces et en cherchant, au préjudice de celles-cl, à agrandir et à surélever les avantages et les pouvoirs du nouveau parlement qu'il's créèrent.

Nous avons déjà vu au cours de ce travall, le partage des attributions auxquelles ils s'arrétèrent, et nous constatons presqu'à chaque année, les consequences des entraves dont les proviuces ont à souffrir. L'insuffisance de la subvention qu'Ottawa mesure annuel'ement aux gouvernements provinciaux, prix de notre abandon de sources de revenus si condes, est une de ces injustices dont nous avons à nous plaindre et pour resquelles nous pouvons blàmer les auteurs de l'Acte fédéral; et si celui-ci était à refaire, il est certain que les provinces ne se contenteralent pas d'un octrol permanent et immuable de 80 centins par chaque tête de la population.

L'exemple des autres pays qui naissent et qui se donnent une cons'itution ressemblant à la nôtre est là d'ai leurs, pour démontrer le justesse de cette dernière bypothèse. En 190i, le pariement de Westminster était appelé à donner la vie à une sutre confédération située aux antipodes de ce pays, œuvre à laque le avaient coopéré des hommes d'état dévoués au blenêtre de leur patrie. Je veux parier du Commonwealtb austraiien. Comme lei, les chefs des colonies du continent océanien s'étaient approchés, avaient conféré, et des jumières de leur expérience en même temps que des connaissances arquises par le fonctionnement des constitutions analogues, était sorti un contrat qui depuis six ans forme la loi de is grande île bercée par les flots de la mer pacifique. Là aussi il fut question d'une subvention fédéraie, là aussi on comprit que pour l'absundon que les divers états faisaient de leur pouvoir de taxer, ii leur failait en échange un octrol raisonnable.

Et salt-on ce qu'on accorda à ces provinces? Qu'on veullle bien lire les articles de la constitution australienne qui ont trait à ce sujet.

"Art. 87.—Durant une période de dix années après l'établissement du Commonwealth, et tant que le parlement (central) n'y pourvoira pas autrement, pas plus qu'un quart du revenu net du Commonwealth tiré des droits de douane et d'accise ne sers appliqué annuellement par le Commonwealth pour ses dépenses. La balance sera, conformément à cette constitution, payée aux divers états on appliquée au paiement de l'intérêt des dettes da ces divers états que le Commonwealth aurait pris à su charge.

"Art. 94.—A partir de cinq années après l'imposition de droits de douano uniformes, le parlement pourra pourvoir de la manière qu'il jugern la mell-leure, au paicment incusuel aux différents états, de tout le surplus des revonus du Commonwealth.

"Art. 96.—Durant une période de dix nnnées après l'établissement du Commonwealth, et tant que le pariement n'y pourvoira pas autrement, le parlement pourra accorder une aide financière à tout état à tels termes et conditions qu'il jugera convenables. (1).

Cette constitution a été falte plus de trente aus nprès la nôtre, et vollà à quel résultat relativement aux parties contractantes d'une confédération, trente années d'expérience ont servi.

Mals pourquoi allor aux antipodes chercher—un—exemple appliyant notre thèse quand dans notre propre pays, nons avons vn l'an dernier, le pariement fédéral admettre implicitement l'injustice et l'absurdité de la permanence et de l'immutabilité de la subvention dont il est l'i question? En effet, le parlement d'Ottawa n'a-t-il pas, au printemps de 1905, créé les provinces d'Alberta et de Saskatchewan et n'a-t-il pas statué dans l'acte célèbre qu'on a appelé: "Bill d'autonomie" qu'une subvention de 80 centins par chaque tête de la population évaluée niors à 250,000 âmes par province, et "sujette à augmentation après chaque recensement général à partir de 1901", jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de 800,000 âmes, sera accordée à chacune des deux provinces nouvelles? (2) Et quelle source de revenus abandonnaient-elies nu pouvoir central, ces provinces? Aucune. En passant cette loi, le parlement fédéral s'est prononcé; il a admis et consacré le bienfendé des demandes des vieilles provinces, et il ne peut mnintenant, sans déni de justi : sans se contredire, passer outre à nos réclamations.

Comment! volci deux provinces tailiées dans la région agricole la plua riche du continent, et dont la population totale en 1901 n'atteignait pas 200,000 âmes, et qui, sons tenir compte des 937,500 plastres que le pouvoir fédéral leur octrole annuellement pour in retenue de leurs terres, reçoivent

^{(1).—}Statuts, Parlement Impériai, 63-64 Victoria, chap. 12.

⁽²⁾ Statuts 1905, page 81, art. 18, sect. b., page 205, art. 18, sect. b.

à divers titres, à même le trésnr fédéral, chacune 655,375 plastres, au totai 1,310,750 plastres, (1) quand la pro-vinca de Québec avec sa population de 1,648.898 àmes ne reçoit pas un million de plastres! Les phrases lei sent inutiles, les chiffres suffisent pour démontrer encore une fois jusqu'à quel point nous avons raison.

Un moyen simple, il me semble, pour les anteurs de la Confédération, de nous traiter avec justice tout en gardant pour le peuvoir centrei la part du lion, aurait été ceiui-ci, dont l'effet aurait été d'éviter toute réclamation sub-séquente : donner au gouvernement fédérai les trois-quarts des revenus de douene et d'accise et partager le quart restant entre toutes les provinces propertionnellement à leur population à chaque recensement. La part des previnces n'aurait pas été exorbitante, cependant, elles auraient bénéficié elles ausait, de l'invancement et du progrès général du pays. Tous les ans, elles auraient reçu une juste part des sommes que leurs habitants verseut dans le trésor public, et elles n'auraient pus été forcées pour vivre, d'emprunter ou d'allèner leur capitai. Un calcul basé sur les revenus fédéraux de cette unuée démontre qu'Ontarlo nu ait reçu pour su part, à peu près 4,200,000 plastres et Québec, 3.200,000 plastres, imaginous pour un instant l'élan, l'essor que notre province, l'héritage que nous avons reçu de nos pères, aurait pris avec une telle somme inscrite à son hudget.

Quelques mets encore et j'al fini.

Le temps des discours est passé, le temps d'agir est arrivé. Les hommes qui antrefois se sont prononés en faveur du remaniement des aubsides sent maintenant au ponvoir depuis dix aos, et ils ne peuvent invoquer l'insuffisance des revenus quand on constate les surplus énormes par lesque's se soldent chaque année, les exercices fédéraux. Un homme est capable, à Ottawa, de faire rendre justice aux previnces, et cet hemme, c'eat sir Wlifrid Laurier. Qui sait, quand il ne sera plus là, si l'occasion reviendra telle qu'aujenrd'hul et al nous, de la prevince de Quéhec, pour qui cette question est si vitale, noua peurrons parier assez fort peur être entendus? Un meuvement d'ensemble a été créé, et l'honneur, dans une large mesure, en revient au premier ministre de notre prevince, l'honorable M. Gouin. Ca et là dans le pays, des volx s'élèvent et réc'ament ; la législature du Nouveau-Brunswick l'hiver dernier, a réclamé ; l'ile du Prince-Edouard dana le même temps, a réciamé; il y e deux mais, le chef de la Nouvelle-Ecesse, M. Murray a réclamé, et trente divisions électoreles sur trente-cinq ent réclamé avec lul; dans netre province, les grends cerps commerciaux, à cemmencer par le plus puissant, le Board of Trade de Montréal, ent parié au nom

⁽¹⁾ Statuts 1905, page 81, art. 18 et 19, page 205, art. 18 et 19.

de tous les intérêts, enfin, le peuple le veut, il faut que l'article 64 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nerd seit ameadé de manière à ce que le tort qui nous affecte seit redressé.

Le chef du cabinet d'Ottawa a déciaré qu'aussit-t après la sessinn qui vient de finir, une conférence sur cette questinn nurait lleu cutre les délégués des provinces et les autorités fédérales. Espérans que nos chefs pravinciaux reviendront en unus apportant la consécration de l'acte de justice que nous réclamans. Qu'ils parient et qu'ils parient haut! l'ophidon manime des provinces les appuie.

Durant la dernière session de la législature de Québec, celui qui écrit ces lignes était un juur dans la tribune des spectuteurs, témoin d'une séance toute de routine. Un député s'informa nuprès du gouvernement où en étaient rendues les nègociations avec les manistres fédéraix au sujet du rajustement de la subvention. M. Gouin se leva et dans de brèves remarques, manifesta l'espoir que cette question serait avant longtemps réglée à l'avantage des provinces et fit uppet en même temps, au concours de tous les bons citoyens pour l'alder dans ses efforts.

Ces provies me irappèrent, et elles sont la raison pour laquelle j'ul cutre-pris le travail qu'on vient de lire. Cette étude, toute imparfaite qu'elle solt, aura-t-elle pour effet d'ahler un pen untre chef proviocial dans sa lutte pour nos dreits? Réussiral-je malgré mon inexpérience des choses de la politique, à porier in conviction dans un seul esprit qui n'était pas convaincu? Je l'ignare, mais ce que je considérais comme un devoir de faire, je l'al fait, et je livre à ceux qui ont bien voulu me suivre au cours de ces six chapitres, ces réflexions uniquement inspirées par le patriotisme et le désir de voir la province qui nous est si chère à tous, s'arracher enfin aux difficultés qui géne davantage d'année en année, son progrès et son avancement.

Québec, juillet 1906.

